



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STRASBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site STARLETTE, Route du petit Rhin sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

STARLETTE
n°67SIS06624.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

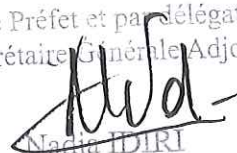
Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI



Identification

Identifiant	67SIS06624
Nom usuel	STARLETTE
Adresse	Route du petit Rhin
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	STRASBOURG - 67482
Caractéristiques du SIS	<p>En raison de sa localisation au bord du bassin Vauban, à l'est, et la présence de voies ferrées, à l'ouest, ce site a toujours été un secteur convoité, occupé par deux types d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none">• entre 1822 et 1930 : dépôt de pétrole et stockage d'hydrocarbures liquides (premier port au pétrole de Strasbourg avant son déménagement à l'emplacement actuel) ;• entre 1930 et le milieu des années 1990 : stockage, transit et fabrique de produits agglomérés à base de houille et de brai. <p>Plusieurs bâtiments ont été construits, mais l'occupation des sols était principalement dédiée au stockage de matériaux combustibles en transit ou sous forme d'agglomérés produits sur site.</p> <p>La présence de remblais au droit de l'emprise est avérée.</p> <p>Après la démolition des derniers bâtiments, le site a été remblayé en 2007 par des matériaux beiges d'origine inconnue sur une épaisseur variant entre 0,5 et 1,5 mètre.</p> <p>Deux entreprises, soumises au régime de l'autorisation ont fonctionné sur cet emplacement :</p> <ul style="list-style-type: none">• dans la partie nord, de 1929 à 1995, la société alsacienne des houilles et agglomérés (SAHA). Des boulets à partir de houille et de brai sous la marque Starlette y étaient produits ; les bâtiments ont été démolis en 1996 ;• dans le sud, à partir de la même année et jusqu'en 1991, la société strasbourgeoise des combustibles (SSC) réalisait des opérations de stockage et de transit de combustibles de type charbon.
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	<p>Les impacts relevés dans les sols mettent en évidence une pollution par les HAP dans les remblais noirs sur 50% du site, avec quelques impacts ponctuels par les HCT et les BTEX. La présence de ces substances est liée à l'ancienne activité du site.</p> <p>Le naphtalène est peu concentré hormis au droit d'un seul sondage.</p> <p>Les remblais beiges de surface (couche de recouvrement de 2007) sont impactés uniquement en quelques points par les HAP/BTEX. Globalement, les matériaux rapportés en 2007 sont de qualité sanitaire correcte : trois échantillons présentent cependant des dépassements importants.</p> <p>Les terrains naturels sous-jacents, observés à partir de 1,50 m de profondeur en moyenne ne sont pas impactés hormis au droit de quelques sondages présentant des impacts significatifs en hydrocarbures C10-C40 et HAP.</p> <p>Les diagnostics réalisés ont également mis en évidence des dépassements du bruit de fond géochimique en métaux dans les sols.</p>

Des COHV ont été détectés dans les gaz du sol et les eaux souterraines au droit d'un ancien atelier.
 Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Deux rives, le site a fait l'objet de nombreuses études (dont une étude d'impact réglementaire).

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	ALS6705431	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6705431
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	ALS6705436	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6705436

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Les activités historiques réalisées pendant plus d'un siècle sont potentiellement génératrices de pollution des sols (déversement accidentel, fuites d'engins ou de cuves, contact prolongé avec les terres de surface et lixiviation par les eaux pluviales des matériaux stockés et produits finis). Site ayant servi de dépôts de terres locales, susceptibles d'être polluées.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	1052685.0 , 6841136.0 (Lambert 93)
Superficie totale	84308 m ²
Perimètre total	4125 m

Liste parcellaire cadastral

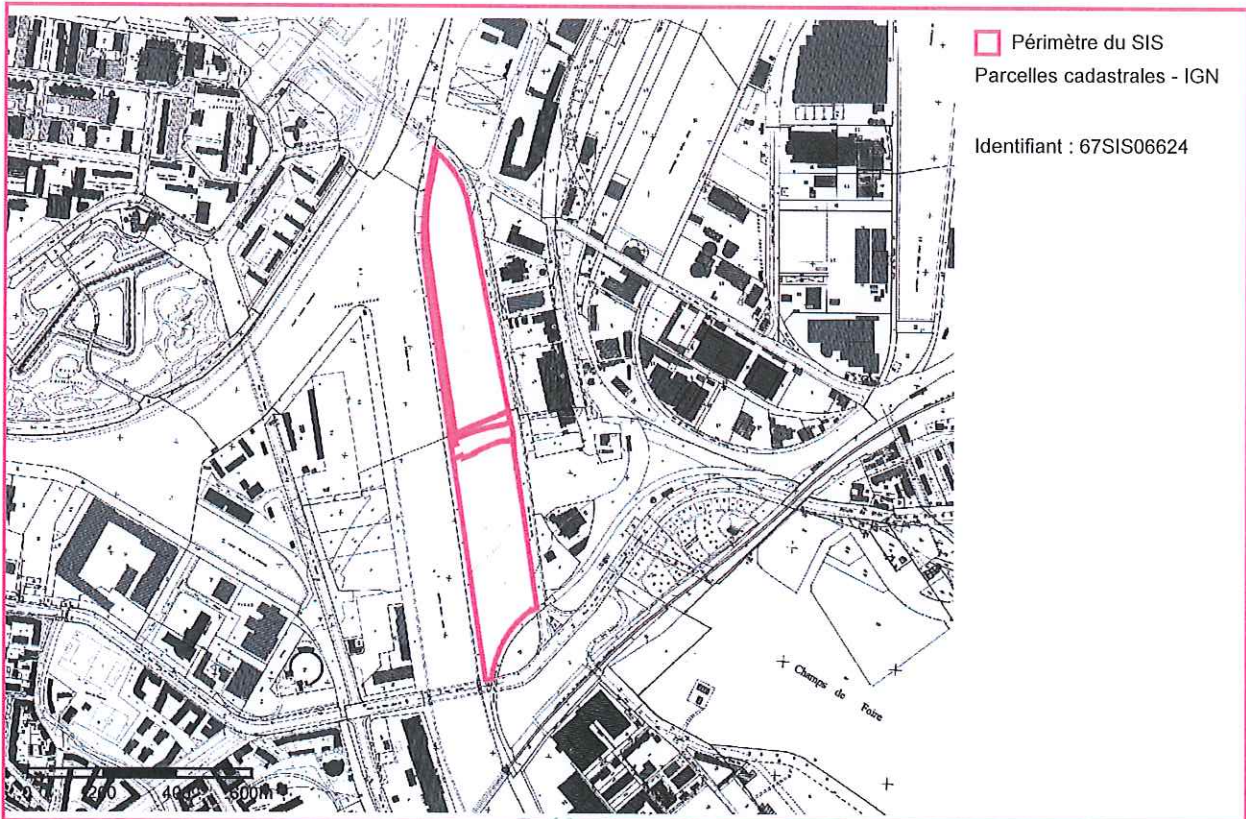
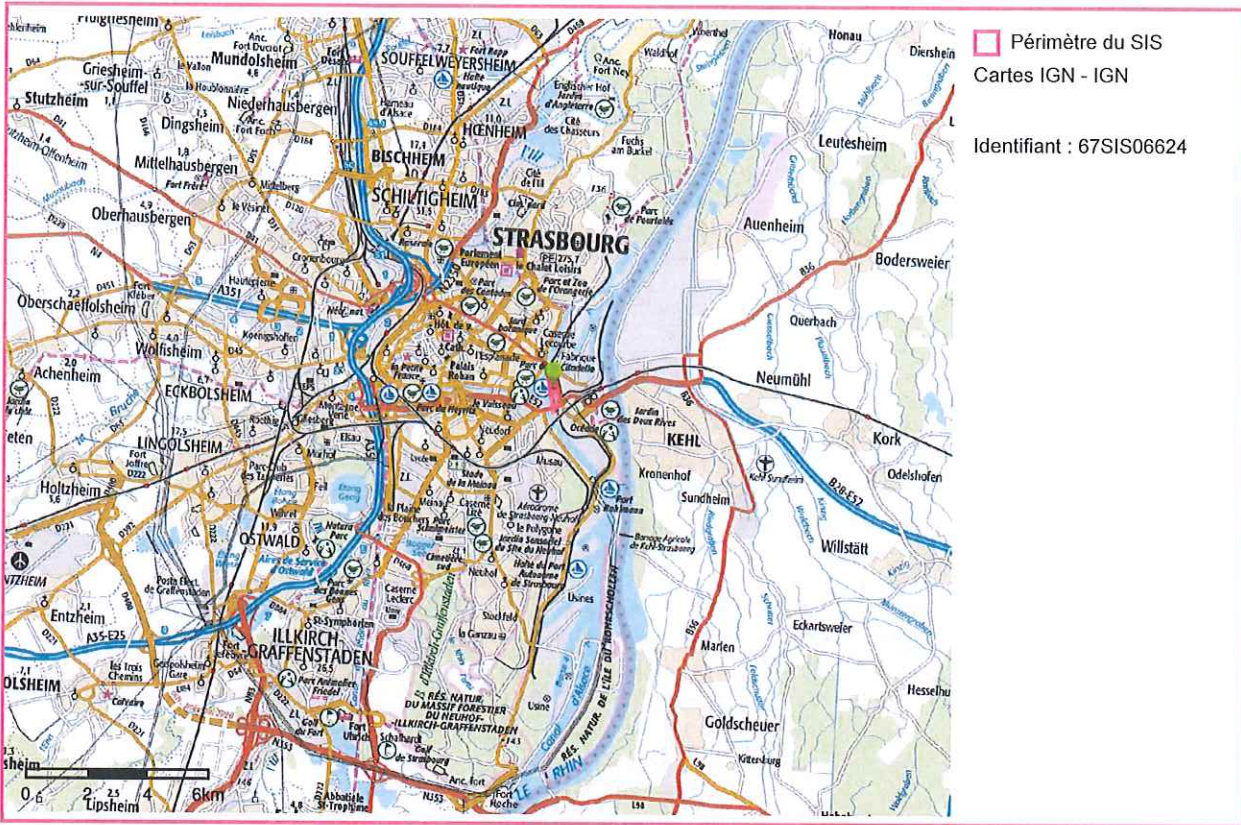
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
STRASBOURG	IB	123	17/01/2018
STRASBOURG	IB	143	17/01/2018
STRASBOURG	HW	223	17/01/2018
STRASBOURG	HW	224	17/01/2018
STRASBOURG	HW	225	17/01/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Occupation des terrains en 1958.		Oui



Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

Vu } pour être annexé
à l'arrêté de ce jour

Pour le Préfet et par délégation
de la Préfète Générale Adjointe



 Nadia IDIRI